

RÈGLEMENT JEUX CONCOURS RÉSEAUX SOCIAUX BURGER KING RÉUNION 2023

1.- Organisation du Jeu

La Société Fast Food Océan - S2FOI (Burger King Réunion) immatriculé au RCS de St Denis sous le numéro SIRET 43457709400023 dont le siège social est situé au ZI Chaudron, 5 rue Gabriel de Kerveguen, 97490 Sainte Clotilde, La Réunion, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 des jeux concours "Timeline", jeux sans obligation d'achat avec tirage au sort. Ces Jeux se déroulent exclusivement sur Internet, plus précisément sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, Tik Tok de Burger King Réunion.

2.- Conditions de participation

Ces Jeux sont ouverts à toute personne physique majeure résidant sur l'île de La Réunion à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire des Jeux ainsi que des membres de leur famille.

3.- Annonce du jeu

Ces Jeux sont annoncés sur la page Facebook et/ou Instagram et/ou Tik Tok de Burger King Réunion. La date de début et fin de chaque jeu sera mentionnée dans le post.

4.- Dotations mises en jeu

Tout au long de cette année 2023, sera mis en jeu différents lots composés de :

- Menus Burgers d'une valeur unitaire 10€ en moyenne
- De places de cinéma d'une valeur unitaire constatée est de 9€
- De cadeaux divers dont la nature n'est pas connue au moment de la rédaction du règlement et dont la nature et la valeur seront mentionnées en commentaire sous les posts des jeux concernés.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5.- Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

Se rendre sur la page dédiée au Jeu sur Facebook et/ou Instagram et/ou Tik Tok de Burger King Réunion.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement et/ou ne respectant pas les indications liés au jeu, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6.- Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai maximum de 7 jours après la date de fin effective du jeu.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7.- Modalités d'obtention de la dotation

Le gagnant sera mentionné sous le post "JEU" et devra revenir vers nous en message privé. Le gagnant aura un délai de 10 jours pour se manifester, sans quoi ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Le gagnant sera ensuite contacté par mail ou téléphone suite au tirage au sort. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant.

8.- Acceptation du règlement et accès au règlement

- Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots, de faux comptes ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

Les jeux proposés sur les différents réseaux sociaux de Burger King Réunion ne sont en aucun cas parrainés, soutenus ou gérés par Meta et/ou Bytedance. Les sociétés Meta ou Bytedance n'y sont aucunement associées.

- Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur la page Internet de Burger King Réunion www.burgerkingreunion.re . Section de règlement des jeux réseaux sociaux.

9.- Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. - Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de un mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante :
S2FOI (Burger King Réunion) - ZI Chaudron, 5 rue Gabriel de Kerveguen, 97490 Saint-Denis, La Réunion

11.- Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12.- Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice. Elles sont nécessaires à l'organisation du Jeu (prise en compte de la participation et à la remise des dotations aux gagnants) et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Vos données seront conservées pendant une durée de 3 mois à compter de votre participation. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la « Politique de confidentialité Burger King Réunion » via le site internet www.burgerkingreunion.re ou ici.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à l'adresse du service de protection des données : 5 rue Kerveguen 97400 Sainte-Clotilde

En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. - Loi applicable

Ces Jeux et le présent règlement sont soumis à la loi française.